
**Engins de terrassement — Sécurité —
Partie 11:
Exigences applicables aux compacteurs
de remblais et de déchets**

Earth-moving machinery — Safety —

Part 11: Requirements for earth and landfill compactors

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 20474-11:2008](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2e9bf8f-c5de-4b81-a8d2-1887f3ca3873/iso-20474-11-2008)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2e9bf8f-c5de-4b81-a8d2-1887f3ca3873/iso-20474-11-2008>



PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 20474-11:2008](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2e9bfe8f-c5de-4b81-a8d2-1887f3ca3873/iso-20474-11-2008)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2e9bfe8f-c5de-4b81-a8d2-1887f3ca3873/iso-20474-11-2008>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2008

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 20474-11 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 127, *Engins de terrassement*, sous-comité SC 2, *Sécurité, ergonomie et exigences de sécurité*.

L'ISO 20474 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Engins de terrassement — Sécurité*:

- <https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2e9bf8f-c5de-4b81-a8d2-1887f3ca3873/iso-20474-11-2008>
- *Partie 1: Exigences générales*
 - *Partie 2: Exigences applicables aux boteurs*
 - *Partie 3: Exigences applicables aux chargeuses*
 - *Partie 4: Exigences applicables aux chargeuses-pelleteuses*
 - *Partie 5: Exigences applicables aux pelles hydrauliques*
 - *Partie 6: Exigences applicables aux tombereaux*
 - *Partie 7: Exigences applicables aux décapeuses*
 - *Partie 8: Exigences applicables aux niveleuses*
 - *Partie 9: Exigences applicables aux tracteurs poseurs de canalisations*
 - *Partie 10: Exigences applicables aux trancheuses*
 - *Partie 11: Exigences applicables aux compacteurs de remblais et de déchets*
 - *Partie 12: Exigences applicables aux pelles à câbles*
 - *Partie 13: Exigences applicables aux compacteurs*
 - *Partie 14: Information sur les dispositions nationales et régionales* [Spécification technique]

Introduction

Le présent document est une norme de type C telle qu'établie dans l'ISO 12100.

Les machines concernées et l'étendue des phénomènes dangereux, des situations dangereuses et des événements dangereux couverts sont indiquées dans le domaine d'application de la présente partie de l'ISO 20474.

Lorsque les exigences de la présente norme de type C sont différentes de celles établies dans les normes de type A ou B, les exigences de la présente norme de type C prennent le pas sur les exigences des autres normes, pour les machines ayant été conçues et fabriquées suivant les exigences de la présente norme de type C.

Les dispositions applicables à l'Australie, à l'Europe, au Japon et aux États-Unis d'Amérique, qui sont obligatoires pour satisfaire aux législations, aux directives ou aux réglementations gouvernementales en vigueur dans ces régions sont données dans l'ISO/TS 20474-14.

NOTE D'autres pays ou régions peuvent également avoir des exigences locales.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 20474-11:2008](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2e9bf8f-c5de-4b81-a8d2-1887f3ca3873/iso-20474-11-2008)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2e9bf8f-c5de-4b81-a8d2-1887f3ca3873/iso-20474-11-2008>

Engins de terrassement — Sécurité —

Partie 11: Exigences applicables aux compacteurs de remblais et de déchets

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 20474 spécifie les exigences de sécurité applicables aux compacteurs de remblais et de déchets tels que définis l'ISO 6165. Elle est destinée à être utilisée conjointement avec l'ISO 20474-1, qui spécifie les exigences générales de sécurité communes aux familles d'engins de terrassement et avec l'ISO/TS 20474-14, qui donne les dispositions obligatoires dans certains pays ou régions. Les exigences spécifiques prennent le pas sur les exigences générales de l'ISO 20474-1.

La présente partie de l'ISO 20474 traite de tous les phénomènes, les situations et les événements dangereux significatifs relatifs aux engins de terrassement du présent domaine d'application, lorsqu'ils sont utilisés comme prévu ou dans des conditions de mauvais usage que le fabricant peut raisonnablement prévoir (voir également l'ISO/TS 20474-14). Elle spécifie les mesures techniques appropriées pour éliminer ou réduire les risques dus aux phénomènes, les situations et les événements dangereux significatifs survenant lors de la mise en service, du fonctionnement et de la maintenance. Elle ne s'applique pas aux machines fabriquées avant la publication de la présente partie de l'ISO 20474.

NOTE Les compacteurs sont couverts par l'ISO 20474-13.

2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 6165:2006, *Engins de terrassement — Principaux types — Identification et termes et définitions*

ISO 7096, *Engins de terrassement — Évaluation en laboratoire des vibrations transmises à l'opérateur par le siège*

ISO 8811, *Engins de terrassement — Engins de compactage — Terminologie et spécifications commerciales*

ISO 20474-1:2008, *Engins de terrassement — Sécurité — Partie 1: Exigences générales*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'ISO 20474-1 et dans l'ISO 8811 ainsi que les suivants s'appliquent.

3.1 compacteur de remblais et de déchets
engin de compactage automoteur à roues ayant un équipement à l'avant muni d'une lame ou d'un accessoire de chargement et des roues munies de moyens permettant d'écraser et de compacter les déchets et qui, par son propre mouvement, déplace, nivelle et charge les matériaux terreux, les déchets domestiques ou sanitaires

[ISO 6165:2006, définition 4.9]

3.2 équipement de poussée
équipement permettant de déplacer ou de niveler des matériaux par le déplacement de l'engin

3.3 équipement de chargement
équipement permettant de charger, de transporter, de distribuer, de remplir et de niveler le matériau

3.4 cylindres
roues métalliques montées sur les essieux et équipées de découpeurs, de pieds dameurs, de pieds de mouton ou de grille, utilisées pour couper, broyer ou compacter le matériau

ITEH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

4 Exigences de sécurité et/ou mesures de prévention

4.1 Généralités
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2e9bf8f-c5de-4b81-a8d2-1887f3ca3873/iso-20474-11-2008>

Les compacteurs de remblais et de déchets doivent être conformes aux exigences et/ou aux mesures de prévention de l'ISO 20474-1, dans la mesure où elles ne sont ni modifiées ni remplacées par les exigences du présent article.

4.2 Accès

L'ISO 20474-1:2008, 4.2, s'applique, excepté que la hauteur de la première marche des compacteurs de remblais et de déchets doit être mesurée à partir du plan de référence horizontal du corps des cylindres.

4.3 Poste de conduite

4.3.1 Généralités

L'ISO 20474-1:2008, 4.3, s'applique avec les compléments suivants (de 4.3.2 à 4.3.6).

Pour les informations sur les dispositions régionales et nationales obligatoires, voir l'ISO/TS 20474-14.

4.3.2 Partie basse du poste de l'opérateur

La partie basse du poste de l'opérateur doit protéger l'opérateur contre la pénétration de matériaux.

4.3.3 Protection de la porte de la cabine

Si une cabine est installée, l'ISO 20474-1:2008, 4.3.2.3, s'applique avec le complément suivant. Si la partie inférieure de la porte de la cabine d'un compacteur de remblais et de déchets est équipée d'une vitre, celle-ci doit être protégée à moins que le vitrage n'ait une protection équivalente contre la pénétration d'objets (voir, par exemple, l'ECE-R 43:2004, Annexe 10, Article 4).

4.3.4 Filtre de désodorisation

Si une cabine est installée, l'ISO 20474-1:2008, 4.3.2.6, s'applique, de plus des dispositions doivent être prises pour l'installation d'un filtre de désodorisation.

4.3.5 Air conditionné

Si une cabine est installée, les compacteurs de remblais et de déchets doivent être conçus et construits de telle sorte qu'un système d'air conditionné puisse être monté. (Voir l'ISO 10263-4.)

4.3.6 Siège de l'opérateur

Si une cabine est installée, l'ISO 20474-1:2008, 4.4.1.3, s'applique; de plus, le siège doit être conforme à la classe de spectre d'excitation EM 3 selon l'ISO 7096.

NOTE Selon l'ISO 7096, il n'y a pas d'exigences relatives à l'amortissement des vibrations des sièges utilisés dans les compacteurs de remblais et de déchets.

4.4 Garde-boue

L'ISO 20474-1:2008, 4.14.7, ne s'applique pas aux compacteurs de remblais et de déchets.

4.5 Système de direction

Pour les informations sur les dispositions régionales et nationales obligatoires, voir l'ISO/TS 20474-14.

4.6 Système de freinage

L'ISO 20474-1:2008, 4.7, s'applique, excepté que l'essai de freinage doit être effectué avec des pneus montés sur la machine, mais avec la masse en service du compacteur spécifiée par le fabricant, en incluant les roues métalliques.

4.7 Stabilité

Pour les informations sur les dispositions régionales et nationales obligatoires, voir l'ISO/TS 20474-14.

NOTE Voir l'ISO 20474-1 pour les effets concernant la stabilité d'applications particulières.

4.8 Dispositifs d'avertissement et signaux de sécurité

Pour les informations sur les dispositions régionales et nationales obligatoires, voir l'ISO/TS 20474-14.

5 Vérification des exigences de sécurité et/ou des mesures de prévention

L'ISO 20474-1:2008, Article 5, s'applique.

6 Informations pour l'utilisation

L'ISO 20474-1:2008, Article 6, s'applique avec le complément suivant pour le manuel de l'opérateur (6.2):

— l'utilisation des filtres désodorisants de la cabine est requise pour les applications spéciales.

Annexe A
(informative)

Illustrations

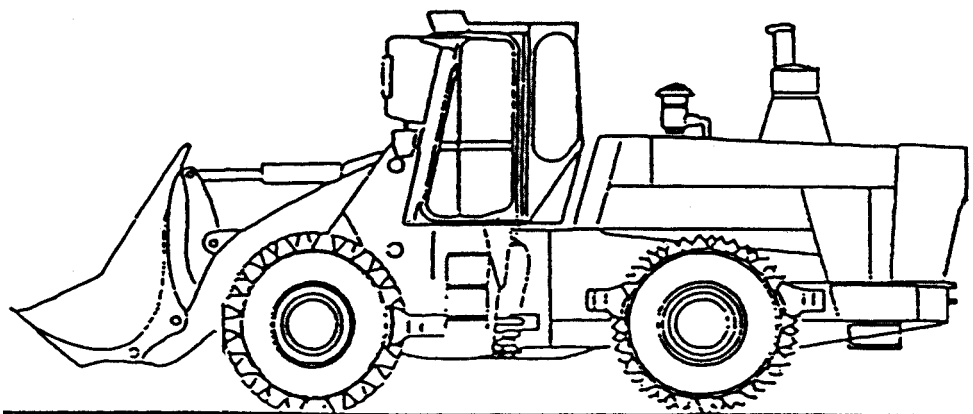


Figure A.1 — Compacteur de remblais et de déchets avec équipement de chargement

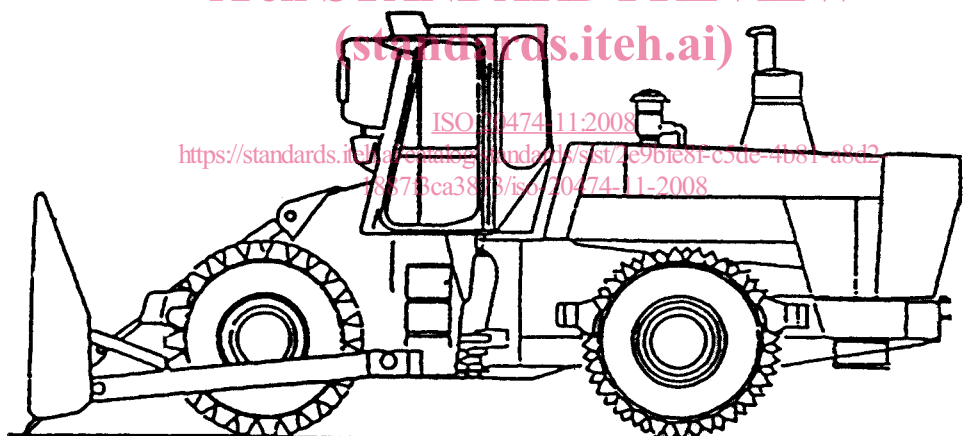


Figure A.2 — Compacteur de remblais et de déchets avec équipement de poussée

Bibliographie

- [1] ISO 5010, *Engins de terrassement — Engins équipés de pneumatiques — Systèmes de direction*
- [2] ISO 7546, *Engins de terrassement — Godets de chargeuses et de pelles à chargement frontal — Évaluations volumétriques*
- [3] ISO 10263-4, *Engins de terrassement — Environnement de l'enceinte de l'opérateur — Partie 4: Performances et méthode d'essai des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVCA)*
- [4] ISO 12100-1:2003, *Sécurité des machines — Notions fondamentales, principes généraux de conception — Partie 1: Terminologie de base, méthodologie*
- [5] ISO 12100-2:2003, *Sécurité des machines — Notions fondamentales, principes généraux de conception — Partie 2: Principes techniques*
- [6] ISO 14397-1, *Engins de terrassement — Chargeuses et chargeuses-pelleteuses — Partie 1: Calcul de la charge utile nominale et méthode d'essai pour vérifier la charge de basculement calculée*
- [7] ECE R 43:2004, *Matériaux pour vitrage de sécurité et leur installation sur les véhicules¹⁾*

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 20474-11:2008](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2e9bf8f-c5de-4b81-a8d2-1887f3ca3873/iso-20474-11-2008)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2e9bf8f-c5de-4b81-a8d2-1887f3ca3873/iso-20474-11-2008>

1) UNECE (Commission économique des Nations Unies pour l'Europe), Règlement No 43.